SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2251 **13 septembre 2013**

SOMMAIRE

121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A. 108004
ADL Ateliers Dostert Lorentzweiler S.àr.l. 108012
Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A. 108012
Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A. 108002
Algo Luxembourg S.A. 108006
Allo Tools S.A. 108004
Alltrans S.à r.l. 108010
Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l. 108006
Ancapa Investments 108005
APB Holding S.A. 108009
APB Holding S.A. 108005
Arona Invest S.A. 108006
Astonia S.A. 108010
Atlantic Explorator Company S.A. 108010
Augusta Investments S.à r.l. 108008
ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l. 108005
Axe Immo S.A. 108008
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. 108003
Basaltic Securities S.à r.l. 108010
Belron S.A. 108011
Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l. 108009
BNAP S.à r.l. 108011
Brainsourcing S.àr.l. 108007
Cadent Logan S.à r.l. 108012
Champs de Presenne S.A. 108007
Croix Pattée S.A. 108007
Daleima S.A. 108046
DB Advisors SICAV 108013
Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l. 108008
Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l. 108047
Edmond de Rothschild Europportunities Management II S.à r.l. 108047
Exchequer Court 108048
FS Management 1 S.à r.l. 108048
GEnergy S.A. 108047
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l. 108011
Hubbell Investments S.à r.l. 108048
Lolalex S.A. 108014
Luxembourgeoise d'audit et de révision 108024
Magnolia (BC) Luxco S.C.A. 108029
MINIT Invest S.àr.l. 108012
MSEOF Garda S.à r.l. 108034
MSEOF Holding S.à r.l. 108036
MSEOF Park Tower S.à r.l. 108027
Northspace Investments S.A. 108038
Ratree S.A. 108018
Repco 23 S.A. 108003
Repco 24 S.A. 108004
Repco 25 S.A. 108008
Repco 27 S.A. 108009
Saint (BC) Luxco S.C.A. 108029
Serra Holdings S.à r.l. 108031
UCF Holding S.à r.l. 108002
Valotel Europe S.A. 108003
Vert-Tech Sàrl 108002
Villa Club S. à r.l. 108002
Wecam 108011
Weinstadt S.à r.l. 108009
WP Roaming III S.à r.l. 108007
WP Roaming II S.A. 108004
WP Roaming II S.A. 108003
WP Roaming I S.à r.l. 108005
WP Roaming V S.à r.l. 108006

UCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.378.

—

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 juin 2013

1. La société à responsabilité limitée United Professional Media S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérante minoritaire.

2. Monsieur Henry ELKINGTON, administrateur de société, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 23 juin 1964, demeurant à SW19 JBB Wimbledon, Londres, 25A Marryat Road, a été nommé comme gérant minoritaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

3. La société coopérative PricewaterhouseCoopers a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UCF Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103730/19.

(130125547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Vert-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.091.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013103745/10.

(130125846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Villa Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 108.342.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103746/10.

(130125232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 63.919.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013103872/15.

(130126274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Repco 23 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 263.750,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.186.

—

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103591/22.

(130125175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Valotel Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

—

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103741/10.

(130125648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103764/10.

(130125354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.907.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

—

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2011 de sa société mère, Barry-Wehmiller Companies, Inc., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103912/12.

(130126634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Allo Tools S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 145.506.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Allo Tools SA (RCS Luxembourg B 145.506) que Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d' administrateur de ladite société, avec effet au 11 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103883/12.

(130126986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Repco 24 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 143.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.187.

—

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013103592/22.

(130125237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.462.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103765/10.

(130125480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

121 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.920.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103776/10.

(130125166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

WP Roaming I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.513.800,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 108.604.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 24 Juin 2013 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013103759/17.

(130125360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.382.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013103834/10.

(130126752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

APB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.944.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 03 juillet 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013103889/15.

(130126306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ancapa Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 56-62, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 67.801.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2012.

Pour la société

Raymond Remy

Référence de publication: 2013103887/12.

(130126567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Arona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.313.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARONA INVEST S.A.

F. DUMONT / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013103898/12.

(130127061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Algo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.083.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013103881/15.

(130126272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 100.758.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103879/10.

(130126473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

WP Roaming V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 301.350,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.440.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 24 Juin 2013 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013103763/17.

(130125348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.759.250,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

—

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 24 Juin 2013, que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Artur Michalczyk, Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013103760/17.

(130125295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.266.

—

EXTRAIT

Il convient de rayer Monsieur Auguste-Charles dit Tom LAVAL décédé le 21 février 2013, en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104001/12.

(130126485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Brainsourcing S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 140.861.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013. Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013103961/10.

(130126868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 19 juin 2013:

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Giovanni VITTORE des fonctions de président du Conseil d'Administration et d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, M. Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX PATTEE S.A.

Référence de publication: 2013104021/15.

(130126726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.498.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013104033/12.

(130126399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Repco 25 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.786.740,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

—

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103593/22.

(130125236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Axe Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.811.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013. Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013103865/10.

(130126333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Augusta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.850.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103906/10.

(130126505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Repco 27 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 907.940,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

—

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013103595/22.

(130125234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Weinstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.897.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103747/10.

(130125280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

APB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.944.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103890/10.

(130126307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Blue Gem Luxembourg 1B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.032.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013103919/12.

(130126432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Alltrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 1, rue de Schouweiler.

R.C.S. Luxembourg B 22.985.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103884/10.

(130126185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Astonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.330.

—

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013. Signature.

Référence de publication: 2013103902/10.

(130126765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Atlantic Explorator Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 144.691.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013103904/10.

(130126689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Basaltic Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.915.

—

Il est porté à la connaissance des tiers que, suite à l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue en date du 22 juillet 2013:

- Le siège social de la Société est désormais situé au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Matthijs Bogers a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Vincent Willem, né le 22 juillet 1965 à Thionville, France et résidant professionnellement au 68, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce pour une période illimitée.

Il est également porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé unique, la société Belvino Company Ltd., a été modifié et est désormais:

- 15, Dimitriou Karatasou str., Anastasio building, 6 th floor, flat/office 601, CY-2024 Strovolos, Nicosie, Chypres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Basaltic S.à r.l

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2013103913/24.

(130127105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Wecam, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.714.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103751/10.

(130125678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Belron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.639.

—

EXTRAIT

La Société a été notifiée que le représentant permanant de NAZCA SPRL, administrateur de classe C de la Société, avec adresse (tel que rectifiée) à Avenue du Vert Chasseur 64D, 1180 Brussels, Belgique, est M Olivier Périer, né le 17 mai 1971 à Ixelles, Belgique, administrateur délégué, avec résidence à Avenue du Vert Chasseur 64D, 1180 Brussels, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 juillet 2013.

La Société

Référence de publication: 2013103939/15.

(130126548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

BNAP S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 33.444,82.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.966.

—

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik

Mandataire

Référence de publication: 2013103950/12.

(130126801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 17 juillet 2013 que

1. La démission de Mr Stewart Gordon SMITH, gérant de classe A de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Russel David HUBBARD, né le 27 septembre 1968 à Croydon, Royaume-Uni, demeurant à Melbrae, Millers Lane, Outwood Redhill Surrey RH1 5PZ a été nommé Gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104216/17.

(130126797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MINIT Invest S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.908.

—

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 1. Juli 2013

Die alleinige Gesellschafterin von Minit Invest Sàrl (die „Gesellschaft") hat beschlossen, dass die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ihren Sitz an die Adresse 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg verlegt.

Der Geschäftsführer Axel Rust informiert die Gesellschaft, dass seine neue Berufsadresse 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg ist.

Die Geschäftsführerin Louise Benjamin informiert die Gesellschaft, dass ihre neue Berufsadresse 13, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg ist.

Der Geschäftsführer Tom Scrope informiert die Gesellschaft, dass die korrekte Schreibweise seines Vornamens Thomas ist und dass seine neue Berufsadresse 6 th Floor, 40 Bruton Street, in London W1J 6QZ, Vereinigtes Königreich ist.

Die alleinige Gesellschafterin Minit SA informiert die Gesellschaft, dass ihr neuer Geschäftssitz 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg ist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juli 2013.

Minit Invest S. à r. l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013103442/22.

(130125089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

ADL Ateliers Dostert Lorentzweiler S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7372 Lorentzweiler, 35, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.758.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103871/10.

(130126834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Adolfo Dominguez (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 36, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 63.919.

—

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103873/10.

(130126275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Cadent Logan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 917.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.782.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Corinne MULLER

Mandataire

Référence de publication: 2013103969/12.

(130126190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

—

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 29. Mai 2013

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft DB Advisors SICAV entscheidet über folgende Änderungen im Verwaltungsrat und der Geschäftsführung der Gesellschaft wie folgt:

Verwaltungsrat

Es wird festgestellt, dass Herr Thomas Huth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt das Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates zum 28. Mai 2013 niederlegt.

Es wird beschlossen, dass Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin den Vorsitz des Verwaltungsrates der Gesellschaft übernimmt. Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Es wird festgestellt, dass Herr Thomas Huth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt sein Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zum 28. Mai 2013 niederlegt.

Es wird beschlossen, dass mit Wirkung zum 29. Mai 2013 Frau Petra Gerth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt in den Verwaltungsrat aufgenommen wird. Frau Petra Gerth wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Demnach setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 29. Mai 2013 wie folgt zusammen:

Herr Nikolaus Schmidt-Narischkin (Vorsitzender)

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Manfred Bauer,

geschäftsansässig in 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Leif Bjurström,

geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Frau Petra Gerth,

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Alexander Preininger,

geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Martin Schönefeld,

geschäftsansässig in 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

Herr Klaus-Michael Vogel,

geschäftsansässig in 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

Das Mandat endet an der Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet.

DB Advisors SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable 2, Rue de Bitbourg L-1273 Luxemburg R.C.S. Luxembourg B 145884

Geschäftsführung

Es wird festgestellt, dass Herr Thomas Huth, geschäftsansässig in Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt zum 28. Mai 2013 aus der Geschäftsführung der Gesellschaft ausscheidet.

Es wird beschlossen, dass mit Wirkung zum 29. Mai 2013 Frau Petra Hansen, geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm in die Geschäftsführung aufgenommen und zur täglichen Geschäftsführerin der Gesellschaft im Sinne von Artikel 5.8 der Satzung ernannt wird.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Demnach setzt sich die Geschäftsführung ab dem 29. Mai 2013 wie folgt zusammen:

Leif Bjurström,

geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm

Herr Leif Bjurström wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Petra Hansen,

geschäftsansässig in 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm,

Frau Petra Hansen wird bis zur Generalversammlung, die im Jahr 2017 stattfindet und über das Geschäftsjahr 2016 entscheidet, bestellt.

Luxembourg, den 29. Mai 2013.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013106762/69.

(130129722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Lolalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.957.

—

STATUTS

L'an deux mil treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexis MOUROT, administrateur de sociétés, demeurant au 66, rue Jouffroy d'Abbans à F-75017 Paris,

ici représenté par Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 12 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de LOLALEX S.A..

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, libérées entièrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000.- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Toutefois si la société venait à compter un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Une télécopie transmise par un administrateur sera considérée comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Dans ce cas, le conseil d'administration devra annuellement rendre compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommé et révoqués tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, excepté dans les cas suivants:

La signature du président du conseil d'administration sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);

- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);

- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);

- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;

- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);

- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.

Toutefois, la signature de l'ensemble des membres du conseil d'administration sera obligatoirement requise pour:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR);

- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR);

- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR);

- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement.) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;

- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des actions comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
Monsieur Alexis MOUROT, préqualifié:	31.000.-	31.000.-	310
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a. Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, né le 11 novembre 1972 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II (Président du Conseil d'Administration);

b. Monsieur Alexis MOUROT, Administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1969 à Neuilly sur Seine (France), demeurant à F-75017 Paris, 66 rue Jouffroy d'Abbans;

c. Madame Marianne REPPLINGER, Comptable, née le 7 août 1973 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

d. Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme HOPARGEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25 Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.

4. L'adresse de la société est fixée au 18, rue Robert Stûmper, L-2557 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33578. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106120/224.

(130129028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Ratree S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 116.853.

—

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "RATREE S.A.", a public limited company ('société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116853, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on June 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1498 of August 4, 2006,

and whose articles of association haven't been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Luc WITTNER, employee, residing professionally in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

The Chairman appoints Mrs. Jessy BOUCHÉ, employee, residing professionally in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Danielle BUCHE, employee, residing professionally in L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange of the existing one hundred (100) existing shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each against thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each;

2. Increase of the corporate capital by an amount of one million two hundred thousand Euros (1,200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to one million two hundred and thirty-one thousand Euros (1,231,000.- EUR), by the creation and issuance of one million two hundred thousand (1,200,000) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

3. Waiver of their preferential subscription right by the current shareholders with respect to the subscription of the new shares to be issued by the Company;

4. Subscription of the one million two hundred thousand (1,200,000) new shares by:

- Mr. Alexandru HORPOS, residing in Bucharest, 6 Dr. Stefan Capsa Street 5 th District (Romania), identified with ID card series RD nr 621008, NPC 1701218461524, up to 420,000 shares;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr. Traian HORPOS, residing in Bucharest, 7 Moinesti alley, building 22, 2 nd entry, 2 nd floor, suite 24, 6 th District (Romania), identified with ID card series DP nr 104245, NPC 1771026463077 up to 300,000 shares;

- Mrs. Mihaela SERBAN, residing in Bucharest, 100 Matei Basarab Street, building 85, 1 st entry, 6 th floor, suite 24, 3 rd District (Romania), identified with ID card series RR nr 482868, NPC 2791004384206 up to 120,000 shares;

- Mr. Vlad Ionel VAMESU, residing in Bucharest, Street Dr. Grigore Romniceanu Nr 6, Sector 5 (Romania), identified with ID card series EP nr 002373, NPC 1730322034980 up to 240,000 shares; and

- Mrs. Ioana Daniela NEACSU, residing in Bucharest, 14 Sg. Maj. Ion Nedeleanu Street, building V23, 3 rd entry, 5 th floor, suite 77, 5 th District (Romania), identified with ID card series DP nr 132603, NPC 2800701450032 up to 120,000 shares;

5. Full payment of the new shares by the aforesaid subscribers by contribution in kind of ten thousand (10,000) shares, i.e. ninety-nine percent (99%) of the limited liability trading company governed by the laws of Romania "STRACO GRUP SRL", established and having its registered office in Bucharest, Discrict 5, 5-13 Barlea Street (Romania), registered with the Romanian National Trade Register Office (Oficiul National al Registrului Comertului (ONRC)) under number J40/751/2003;

6. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the bylaws;

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the exchange of the shares, as well as with the registration of the newly issued shares and to ensure to any formalities in connection therewith; and

8. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to exchange the existing one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each against thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Pursuant to such resolution the share capital of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is now represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one million two hundred thousand Euros (1,200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to one million two hundred and thirty-one thousand Euros (1,231,000.- EUR), by the creation and issuance of one million two hundred thousand (1,200,000) new shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The current shareholders resolve to waive their preferential subscription rights with respect to the subscription of the new shares to be issued by the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mrs. Jessy BOUCHÉ, prenamed, acting as proxy of the subscribers, by virtue of five (5) proxies given under private seal, which proxies will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such proxy-holder, acting as said before, declared to subscribe, on behalf of the subscribers, for the one million two hundred thousand (1,200,000) newly issued shares as follows:

1) Mr. Alexandru HORPOS, prenamed, up to 420,000 shares, (the Subscriber 1);

2) Mr. Traian HORPOS, prenamed, up to 300,000 shares, (the Subscriber 2);

3) Mrs. Mihaela SERBAN, prenamed, up to 120,000 shares, (the Subscriber 3);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4) Mr. Vlad-Ionel VAMESU, prenamed, up to 240,000 shares, (the Subscriber 4); and

5) Mrs. Ioana Daniela NEACSU, prenamed, up to 120,000 shares, (the Subscriber 5);

(the Subscribers 1 to 5 being hereinafter referred to as "the Subscribers").

The Meeting states that the newly issued shares have fully paid up by the Subscribers as follows:

- for the Subscriber 1, by a contribution in kind of 3,500 shares, representing 34,65% of the share capital of the limited liability trading company governed by the laws of Romania "STRACO GRUP SRL", established and having its registered office in Bucharest, District 5, 5-13 Barlea Street (Romania), registered with the Romanian National Trade Register Office (Oficiul National al Registrului Comertului (ONRC)) under number J40/751/2003;

- for the Subscriber 2, by a contribution in kind of 2,500 shares, representing 24,75% of the share capital of the company "STRACO GRUP SRL", pre-designated, (the Contribution 2);

- for the Subscriber 3, by a contribution in kind of 1,000 shares, representing 9,90% of the share capital of the company "STRACO GRUP SRL", pre-designated, (the Contribution 3);

- for the Subscriber 4, by a contribution in kind of 2,000 shares, representing 19,80% of the share capital of the company "STRACO GRUP SRL", pre-designated, (the Contribution 4); and

- for the Subscriber 5, by a contribution in kind of 1,000 shares, representing 9,90% of the share capital of the company "STRACO GRUP SRL", pre-designated, (the Contribution 5);

(the Contributions 1 to 5 being hereinafter referred to as "the Contributions").

Assessment - Contribution report

The Contributions have been valued and described in a report, dated July 12, 2013, drawn up by "RSM AUDIT LUX-EMBOURG S.à r.l.", a private limited liability company, with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, route Adolphe, acting as independent qualified auditor (("'réviseur d'entreprises agréé") in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. Pierre LEROY, according to articles 26-1 and 32-1 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

"On the basis of controls as described above and considering our comments in paragraph 4, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares to be contributed retained at the time of the capital increase or EUR 1 200 000 is less than the value of shares of Ratree S.A. issued in exchange, i.e. 1 200 000 shares with a nominal value of EUR 1 each.

Our report is solely for the purpose of the capital increase of the Company through contribution in kind in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Law dated August 10, 1915, as amended and cannot be distributed to any other party or be used for other purposes without our prior consent."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership of such contributed shares has been furthermore given to the undersigned notary by a "FINDINGS CERTIFICATE", issued on February 1, 2013 by the Romanian National Trade Register Office (Oficiul National al Registrului Comertului (ONRC)), and by a declaration of the managers of the company "STRACO GRUP SRL" attesting the current number of shares and their ownership.

The said declaration, signed "ne varietur" by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Effective implementation of the contribution

The aforesaid Subscribers, represented as stated here before, declare:

- that all the shares are fully paid up;

- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares;

- that such shares are legally and conventionally freely transferable;

- that they are, in their quality as contributors, the sole owners of the shares brought in;

- that all formalities shall be carried out in Romania in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot the one million two hundred thousand (1,200,000) shares to each of the Subscribers as mentioned before.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fifth resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

"Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent trente et un mille euros (1.231.000,- EUR), représenté par un million deux cent trente et un mille (1.231.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.'

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares as well as with the registration of the newly issued shares and to ensure to any formalities in connection therewith.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand eight hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "RATREE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116853, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 1 er juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1498 du 4 août 2006,

et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc WITTNER, employé, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

Le Président désigne Madame Jessy BOUCHÉ, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Danielle BUCHE, employée, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Echange des cent (100) actions existantes avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune contre trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;

2. Augmentation du capital social d'un montant d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million deux cent trente et un mille euros (1.231.000,- EUR), par la création et l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires actuels en relation avec la souscription des nouvelles actions à émettre par la Société;

4. Souscription des un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles par:

- Monsieur Alexandru HORPOS, demeurant à Bucarest, 6 Dr. Stefan Capsa Street 5 ème District (Roumanie), ayant la carte d'identité série RD nr 621008, NPC 1701218461524, à concurrence de 420.000 actions;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Monsieur Traian HORPOS, demeurant à Bucarest, 7 Moinesti alley, building 22, 2 nd entry, 2 nd floor, suite 24, 6 ème District (Roumanie), ayant la carte d'identité série DP nr 104245, NPC 1771026463077, à concurrence de 300.000 actions;

- Madame Mihaela SERBAN, demeurant à Bucarest, 100 Matei Basarab Street, building 85, 1 st entry, 6 th floor, suite 24, 3 ème District (Roumanie), ayant la carte d'identité série RR nr 482868, NPC 2791004384206, à concurrence de 120.000 actions;

- Monsieur Vlad Ionel VAMESU, demeurant à Bucarest, Street Dr. Grigore Romniceanu Nr 6, Sector 5 (Roumanie), ayant la carte d'identité série EP nr 002373, NPC 1730322034980 à concurrence de 240.000 actions; et

- Madame Ioana Daniela NEACSU, demeurant à Bucarest, 14 Sg. Maj. Ion Nedeleanu Street, building V23, 3 rd entry, 5 th floor, suite 77, 5 ème District (Roumanie), ayant la carte d'identité série DP nr 132603, NPC 2800701450032 à concurrence de 120.000 actions;

5. Libération intégrale des actions nouvelles par les souscripteurs prédits par apport en nature de dix mille (10.000) actions, i.e. quatre-vingt-dix-neuf (99%) de la société commerciale à responsabilité limitée régie par les lois de la Romanie "STRACO GRUP SRL", établie et ayant son siège social à Bucarest, Discrict 5, 513 Barlea Street (Roumanie), inscrite au Romanian National Trade Register Office (OficiulNational al Registrului Comertului (ONRC)) sous le numéro J40/751/2003;

6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent; et

8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'échanger les cent (100) actions existantes avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune contre trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

A la suite de cette résolution, le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est maintenant représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million deux cent trente et un mille euros (1.231.000,- EUR), par la création et l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

Les actionnaires actuels décident de renoncer à leur droit de souscription préférentiel concernant la souscription des nouvelles actions à émettre par la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Madame Jessy BOUCHÉ, préqualifiée, agissant comme mandataire des souscripteurs, en vertu de cinq (5) procurations lui délivrées sous seing privé, lesquelles procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Laquelle mandataire, agissant comme dit ci-avant, a déclare souscrire, pour le compte des souscripteurs, aux un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvellement émises comme suit:

1) Monsieur Alexandra HORPOS, préqualifié, à concurrence de 420.000 actions, (le Souscripteur 1);

2) Monsieur Traian HORPOS, préqualifié, à concurrence de 300.000 actions, (le Souscripteur 2);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3) Madame Mihaela SERBAN, préqualifiée, à concurrence de 120.000 actions, (le Souscripteur 3);

4) Monsieur Vlad Ionel VAMESU, préqualifié, à concurrence de 240.000 actions, (le Souscripteur 4); et

5) Madame Ioana Daniela NEACSU, préqualifiée, à concurrence de 120.000 actions, (le Souscripteur 5);

(les Souscripteurs 1 à 5 étant ci-après désignés "les Souscripteurs").

L'Assemblée constate que les actions nouvellement émises ont été entièrement libérées par les Souscripteurs comme suit:

- pour le Souscripteur 1, par un apport en nature de 3.500 actions, représentant 34,65% du capital social de la société commerciale à responsabilité limitée régie par les lois de la Romanie "STRACO GRUP SRL", établie et ayant son siège social à Bucarest, Discrict 5, 5-13 Barlea Street (Romanie), inscrite au Romanian National Trade Register Office (Oficiul National al Registrului Comertului (ONRC)) sous le numéro J40/751/2003;

- pour le Souscripteur 2, par un apport en nature de 2.500 actions, représentant 24,75% du capital social de la société "STRACO GRUP SRL", pré-désignée, (l'Apport 2);

- pour le Souscripteur 3, par un apport en nature de 1.000 actions, représentant 9,90% du capital social de la société "STRACO GRUP SRL", pré-désignée, (l'Apport 3);

- pour le Souscripteur 4, par un apport en nature de 2.000 actions, représentant 19,80% du capital social de la société "STRACO GRUP SRL", pré-désignée, (l'Apport 4); et

- pour le Souscripteur 5, par un apport en nature de 1.000 actions, représentant 9,90% du capital social de la société "STRACO GRUP SRL", pré-désignée, (l'Apport 5);

(les Apports 1 à 5 étant ci-après désignés "les Apports").

Evaluation - Rapport de l'apport

Les Apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 12 juillet 2013, dressé par "RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, route Adolphe, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Pierre LEROY, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"On the basis of controls as described above and considering our comments in paragraph 4, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares to be contributed retained at the time of the capital increase or EUR 1 200 000 is less than the value of shares of Ratree S.A. issued in exchange, i.e. 1 200 000 shares with a nominal value of EUR 1 each.

Our report is solely for the purpose of the capital increase of the Company through contribution in kind in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Law dated August 10, 1915, as amended and cannot be distributed to any other party or be used for other purposes without our prior consent."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété des actions apportées a été encore donnée au notaire instrumentant par un "FINDINGS CERTIFICATE", émis le 1 er février 2013 par le National Trade Register Office (Oficiul National al Registrului Comertului (ONRC)) roumain, et par une déclaration des gérants de la société "STRACO GRUP SRL" attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Les Souscripteurs prédits, représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que toutes les actions de sont entièrement libérées;

- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;

- que lesdites actions légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- qu'ils sont, en leurs qualités d'apporteurs, les seuls propriétaires des actions apportées;

- que toutes formalités seront réalisées en Roumanie aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les un million deux cent mille (1.200.000) actions à chacun des Souscripteurs comme mentionné ci-dessus.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent trente et un mille euros (1.231.000,- EUR), représenté par un million deux cent trente et un mille (1.231.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune"'

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'échange des actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. WITTNER - J. BOUCHÉ - D. BUCHE - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33486. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108363/333.

(130131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

FLUX-Audit, Luxembourgeoise d'audit et de révision, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 178.997.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc MEYERS, réviseur d'entreprises agréé, né le 8 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit, ainsi qu'à celle d'expert-comptable, réglementée par la loi du 10 juin 1999.

Elle peut effectuer des prestations et exécuter toutes expertises dans les domaines économiques, financiers, administratifs, fiscaux, de formation, de recrutement, de conseil d'organisation, de domiciliation et elle pourra exercer, de manière générale, toute activité qui n'est pas incompatible avec la profession de réviseur d'entreprises et d'expert-comptable.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société a également comme objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières et toutes autres opérations qui, directement ou indirectement se rattachent à son objet social ou en favorisent le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Luxembourgeoise d'audit et de révision", en abrégé «FLUX-Audit».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le gérant, ou le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la commune de Luxembourg et même, pour autant que cela soit autorisé par la loi, vers toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euro (EUR 24.000), représenté par deux mille quatre cent (2.400) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de la majorité des associés.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sauf pour certaines décisions clés, telles que définies dans un pacte d'associés, qui peuvent seulement être prises par un vote unanime de tous les gérants.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit, courrier électronique ou télécopie, au moins 10 jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit, courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf pour certaines décisions clés, telles que définies dans le pacte d'associés, qui peuvent seulement être prises par un vote unanime de tous les associés.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 13. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 14. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés

Art. 15. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DEUX MILLE QUATRE CENT (2.400) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à raison d'un montant de VINGT QUATRE MILLE EUROS (24.000.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par le gérant suivant:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Monsieur Marc MEYERS, prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée au 29, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MEYERS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33376.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108138/143.

(130130533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MSEOF Park Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.984.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,707,100.-and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Park Tower S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.984, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1589, page 76249, dated 28 July 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 29 April 2008, published in the Mémorial number 2083, page 99958, dated 28 August 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 2 of the Articles shall read as follows:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou autre propriété ou intérêt ou de toute option en rapport avec ceux-là, et (ii) de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, pour détenir (x) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»). La Société pourra participer dans l'établissement, le développement et le contrôle de toute Société Intermédiaire et apporter tout soutien financier à une Société Intermédiaire dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, y compris entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés de toute nature ou forme. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourra être convertible.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.707.100,-et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Park Tower S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.984, constituée par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux, résidant au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 28 juillet 2007, numéro 1589, page 76249. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 Avril 2008, publié au Mémorial le 28 août 2008, numéro 2083, page 99958.

La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 2 se lira comme suit:

«Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et de biens immobiliers, droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, bâtiments, structures ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en relation avec ceux-ci, ou toute licence, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là et (ii) les participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de cette participation sans retard excessif détenant (x) biens immobiliers, droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, bâtiments, structures ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur ou tous biens personnels en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, droit de servitude

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou tout autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un but comparable au but de la Société (chaque une "Société Intermédiaire").

La Société pourra participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle d'une Société Intermédiaire, et fournir toute assistance financière à une Société Intermédiaire, dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, y compris entre autres, la fourniture de crédits et l'octroi de garanties ou de sécurités de quelque sorte que ce soit.

La société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui peut être converti.

La société peut réaliser toutes les activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, comme indiqué ci-dessus, restant toutefois dans les limitations prévues par les loi du Grand-duché et les règlements applicables.»

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent, acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33806.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013108227/122.

(130130892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Magnolia (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions,

(anc. Saint (BC) Luxco S.C.A.).

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.678.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before the undersigned, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Magnolia (BC) Holdco S.à r.l. (formerly known as "Saint (BC) Topco S.à r.l."), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg;

here represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

2. Magnolia (BC) S.à r.l. (formerly known as "Saint (BC) Manager S.à r.l."), a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg;

here represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

3. BCIP ASSOCIATES IV, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies' House under number WK-22783;

here represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of Saint (BC) Luxco S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 June 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended ever since.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The appearing parties, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting hereby resolves to change the denomination of the Company from "Saint (BC) Luxco S.C.A" into "Magnolia (BC) Luxco S.C.A.".

Second resolution

Following the resolution here above, the general meeting resolves to amend article 4 of the articles of association of the Company so that it shall now read as follows:

"The Company will assume the name of "Magnolia (BC) Luxco S.C.A".

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Magnolia (BC) Holdco S.à r.l. (anciennement dénommée «Saint (BC) Topco S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée sous seing privé;

2. Magnolia (BC) S.à r.l. (anciennement dénommée «Saint (BC) Manager S.à r.l.»), une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée sous seing privé.

3. BCIP ASSOCIATES IV L.P., une limited partnership constituée et existant sous les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Companies' House des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22783;

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de Saint (BC) Luxco S.C.A., une société en commandite par actions constitué et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par le notaire soussigné, le 10 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparantes, représentant la totalité du capital de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide par les présentes de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Saint (BC) Luxco S.C.A.» en «Magnolia (BC) Luxco S.C.A.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

«La Société prend la dénomination de «Magnolia (BC) Luxco S.C.A.».

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes indiquées aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8768. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108388/101.

(130131370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Serra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.530.

—

In the year two thousand and twelve.

On the fourth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Serra Investment Holdings, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number 188844, with registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Cayman Islands,

represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) Serra Holdings S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 129530, incorporated by deed of the undersigned notary on June 19, 2007, published in the Mémorial C number 1758 of August 20, 2007, and whose articles of association have been amended by the same notary, on October 7, 2011, published in the Mémorial C number 3108 of December 17,2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is decreased to the extent of twenty five Euro (EUR 25.-) in order to reduce it from the amount of twelve thousand and six hundred Euro (EUR 12,600.-) to the amount of twelve thousand five hundred and seventy five Euro (EUR 12,575.-) by the cancellation of the sole class F share with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) held by the company Serra Holdings S.à r.l., prenamed, following its redemption in accordance with the company's articles of association.

Second resolution

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital of the company is set at twelve thousand five hundred and seventy five Euro (EUR 12,575.-), divided into four hundred and ninety nine (499) Class A Shares, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share and one (1) Class E Share with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.".

Third resolution

Article 9.2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 9.2.** Redemptions effected under articles 9.3. to 9.6 shall be undertaken in accordance with the law and in the case of redemption and cancellation of classes of shares such redemption and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E Shares). All redemptions shall be made on a pro rata basis in proportion to the respective numbers of shares of the relevant class held by each shareholder at the relevant time."

Fourth resolution

Article 26.2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 26.2.** The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class E Shares, then if no Class E Shares are in existence, Class D Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le quatre juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société Serra Investment Holdings, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 188844, avec siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681, Grand Cayman KY1-1111, Iles Cayman,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée Serra Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchésse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 129530, constituée par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C 1758 du 20 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire, en date du 7 octobre 2011, publié au Mémorial C 3108 du 17 décembre 2011,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

Le capital social est diminué à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) pour le réduire de son montant de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) au montant de quinze mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 15.575,-) par la suppression de l'unique part sociale de catégorie F d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), détenue par la société Serra Holdings S.à r.l., prénommée, suite à son rachat conformément aux statuts de la société.

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 12.575,-), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts Sociales de Catégorie A, une (1) Part Sociale de Catégorie B, une (1) Part Sociale de Catégorie C, une (1) Part Sociale de Catégorie D et une (1) Part Sociale de Catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée ".

Troisième résolution

L'article 9.2 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.2.** Les rachats effectués dans le cadre des articles 9.3 à 9.6 devront être réalisés en conformité avec la loi et dans le cas de rachat et d'annulation de catégories de parts sociales, ces rachats et annulations de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie E). Tous les rachats devront être réalisés, sur une base proportionnelle, en proportion du nombre respectif de parts sociales de la catégorie concernée détenues par chaque associé au moment concerné."

Quatrième résolution

L'article 26.2 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 26.2.** L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes seront alloués et payés comme suit:

- un montant égal à 0,60% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie A émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Faits Sociales de Catégorie A au prorata des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,55%o de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie B émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B au prorata des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,50% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie C émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C au prorata des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,45% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie D émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D au prorata des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite

- un montant égal à 0,40% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Catégorie E émises sera distribué (ou mis en provision) de manière équitable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E au prorata des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite

- le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inverse (i.e. tout d'abord les Parts Sociales de Catégorie E, ensuite, s'il n'y a pas de Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait que des Parts Sociales de Catégorie A)."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2012. Relation GRE/2013/1990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2013108400/150.

(130130546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

MSEOF MANAGER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 125,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112, acting in its own name and on behalf of the Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered on the official list of special investment funds governed by Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Garda S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.281, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 12 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 961, page 46112, dated 18 April 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the notary public, Maitre Joseph Elvinger, prenamed, on 29 May 2009, published in the Memorial number 1333, page 63982, dated 10 July 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société á responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 2 of the Articles shall read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, control, management, development, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) participations in domestic or foreign companies the principal purpose of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have a purpose comparable with the purpose of the Company (each an «Intermedíate Company»).

It may participate in the establishment, development and control of an Intermediate Company and render any financial assistance to an Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest, including among others, the providing of loans and the granting of guarantees or security in any kind or form.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

MSEOF MANAGER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les loi du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social à 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 125.000,- et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112, agissant en son nom propre et pour le compte de Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisé gouvernés par la loi Luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant des fonds d'investissement spécialisé,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Garda S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 264, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.281, constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 18 avril 2008 numéro 961, page 46112. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 mai 2009, publié au Mémorial le 10 juillet 2009, numéro 1333, page 63982.

La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 2 se lira comme suit:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou autre propriété ou intérêt ou de toute option en rapport avec ceux-là, et (ii) de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, pour détenir (x) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La Société pourra participer dans l'établissement, le développement et le contrôle de toute Société Intermédiaire et apporter tout soutien financier à une Société Intermédiaire dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, y compris entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés de toute nature ou forme.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourra être convertible.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33805.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013108223/126.

(130131294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.753.600,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,707,100.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.684, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 856, page 41059, dated 21 August 2003. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the notary public, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2007, published in the Mémorial number 54, page 2573, dated 9 January 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société á responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto or (ii) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to acquire, hold, manage, sell, finance (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company (each an «Intermedíate Company»), provided that such assets are assets constitutive of authorised investments of Morgan Stanley Eurozone Office Fund, a mutual investment fund fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.707.100,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.684, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 21 août 2003, numéro 856, page 41059. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 15 novembre 2007, publié au Mémorial le 9 janvier 2008, numéro 54, page 2573.

La partie comparante, représentant l'entièreté du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 3 se lira comme suit:

"" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (en ce compris au moyen d'emprunts consentis par des tiers-prêteurs) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de toute autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là ou (ii) de participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, pour acquérir, détenir, gérer, vendre, financer (y compris au moyen d'emprunts consentis par des tiers-prêteurs) et échanger (x) des biens immobiliers, des droits liés aux biens immobiliers, y compris des terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»), sous réserve que ces avoirs soient des avoirs qui font partie des investissements autorisés du Morgan Stanley Eurozone Office Fund, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites déterminées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation applicables au Grand-Duché de Luxembourg."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent, acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33811. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013108225/119.

(130130691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Northspace Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 179.029.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-second of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Northspace Limited", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, established and having its registered office at Global House. 5a, Sandy's Row, London E1 7HW (United Kingdom),

here represented by:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

represented by:

a) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

b) Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

both acting as authorized signatories of said company with joined signing power,

by virtue of a power of attorney given in London, on 22 July 2013, which power of attorney, after being signed ne varietur the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Northspace Investments S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The Company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32'000.- EUR) consisting of one thousand (1'000) shares with a par value of THIRTY-TWO EURO (32.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders
Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day of the month of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterrup-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on thirty-first day of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Northspace Investments S.A.", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in cash so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32'000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed directors:

a) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.;

3. The following company is appointed statutory auditor:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», in short «INTERCONSULT», a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40312).

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2018.

5. The address of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize,

Le vingt-deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Northspace Limited», une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Global House. 5a, Sandy's Row, London E1 7HW (Royaume-Uni),

ici représentée par:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la Société avec pouvoir de signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Londres, le 22 juillet 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1 er . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «Northspace Investments S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet principal de la Société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) consistant en mille (1'000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (32.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2.de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «Northspace Limited», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2018.

5. L'adresse de la Société est établie au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux personnes comparantes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9698. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013108243/446.

(130131482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Daleima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.508.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013104035/14.

(130126070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dr. Dolf Stockhausen Beteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.332.

—

Par résolutions prises en date du 26 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, de son mandat de Klasse B Geschäftsführer, avec effet au 30 avril 2013;

- nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, au mandat de Klasse B Geschäftsführer, avec effet au 1 er mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104034/15.

(130126934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Edmond de Rothschild Europportunities Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.079.

—

Il résulte d'une contrat de transfert de parts signé le 27 juin 2013 avec prise d'effet au 1 er août 2013 la cession suivante:

Cariad S.A.S., une société par action simplifiée constituée selon les lois françaises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 490887015 et ayant son siège social au 5, rue Mesnil, F-75116 Paris

Et

Edmond de Rothschild Private Equity Partners S.A.S., une société par action simplifiée constituée selon les lois françaises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 448804575 et ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris

Que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Edmond de Rothschild Private Equity Partners	8,585 parts sociales
Laure Lamm-Coutard	460 parts sociales
Jérémie Melin	460 parts sociales
Eric Popard	460 parts sociales
Samuel Pinto	1,810 parts sociales
Antoine Le Bourgeois	725 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104071/24.

(130126739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

GEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.848.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2013 que, Monsieur Jérôme Domange, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont a été nommé administrateur de catégorie B pour terminer le mandat de Mademoiselle Sandra Bortolus, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013104181/15.

(130127001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Exchequer Court, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.591.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104079/11.

(130126736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

FS Management 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 4.733.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 168.226.

—

Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 3 juillet 2013 que:

- Frédéric Plouvier a transféré avec effet immédiat 393 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 7,754 parts sociales de la Société;

- Michael Krottmayer a transféré avec effet immédiat 41 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 7,754 parts sociales de la Société;

- Inversiones Galmes Limitada a transféré avec effet immédiat 103 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 7,754 parts sociales de la Société;

- Norbert Pleyer a transféré avec effet immédiat 207 parts sociales de la Société à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais 7,754 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FS Management 1 S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013104156/21.

(130126883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 juillet 2013 que:

Madame Inna Hörner, née le 25 octobre 1980 à Karaganda, Kazakhstan, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 1 er juillet 2013 et pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Madame Agnes CSORGO, gérant de catégorie A;

- Madame Inna HÖRNER, gérant de catégorie A;

- Monsieur Wayne A. CABLE, gérant de catégorie B;

- Madame Megan C. PRENETA, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104206/21.

(130126481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck